

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

## VILLE DE SAINT-FLORENTIN

### ARRETÉ DU MAIRE

N° PVERP\_2024\_03

**Objet : Fermeture d'un établissement recevant du public  
PISCINE TOURNESOL**

VU :

- le code de la construction et de l'habitation (art. R. 123.1 à R. 123.55) ;

- l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

- l'arrêté du 7 juillet 1982 portant approbation des dispositions relatives aux établissements recevant du public de type X ;

CONSIDERANT que l'équipement n'est plus affecté à la piscine municipale du fait de l'ouverture du Centre Nautique de la Communauté de Communes Serein et Armance,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acter la fermeture définitive de la **PISCINE TOURNESOL**

Le maire de Saint Florentin,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La fermeture de la Piscine Tournesol sise 2 rue des Frères Chignardet

Renseignements concernant l'établissement :

Classement et effectif :

1<sup>ème</sup> Groupe - Type X de la 3<sup>ème</sup> catégorie – effectif total 381 personnes dont :  
Effectif public 375 personnes et effectif personnel 6 personnes.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de l'Yonne

**ARTICLE 3 :** Le présent procès-verbal est transmis à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Yonne
- Monsieur le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours
- Monsieur le responsable de la Police Municipale

Chargés chacun en ce qui le concerne, de son application.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté affiché sur la grille de l'équipement en Mairie conformément aux articles LM 2122-28 et L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-FLORENTIN, le 01/03/2024

le Maire,

Yves DELOT

